

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRÉTY, Robert ADAM, Pascal THIÉRY, Jean-Luc USCHÉ, Pierre MAUCOURT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Christine RASMUS qui donne procuration à Pascal THIÉRY.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Thierry TRESSE, Françoise KONIGSECKER.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire avec accord des Conseillers, fait part de la présence de MM. Francis SIMONCINI, Arnaud RICHARD, Frédéric HEIN et Paul WEIS pour une présentation de la SMART-FLOWER qui est une fleur solaire photovoltaïque. Après échanges débat, le Conseil Municipal les remercie de leur venue.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 Novembre 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Michel SCHNEIDER est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2016 /08/01. METZ METROPOLE : RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire donne la parole à Jacqueline LEGAY, déléguée qui présente et formule des explications au Conseil concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pris en séance du 05 Décembre 2016 par Metz Métropole portant sur :

- le règlement intérieur ;
- le transfert des compétences au 01/01/2017 ;
- la révision des attributions de compensation des Communes membres de Metz Métropole.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

#### **2016 /08/02. ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de la sécurité et de l'économie d'énergie, Monsieur le Maire soumet au Conseil remplacement fourniture et pose de luminaires à LEDS sur poteau béton dans les rues de Vezon avec création de 4 points d'éclairage selon devis de l'Entreprise VIGILEC pour un montant de 42 693,60 € HT soit 51 232,32 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** la réalisation d'un projet, en cas d'accord de subventions :

? Intitulé du projet : « Eclairage public »

? Montant de l'opération : 42 693 € HT

? Le plan de financement serait le suivant :

Etat – DETR	20 %	8 539
Conseil Départemental- Amendes de Police	30 %	12 808
Sénateur	5,86 %	2 501
Part communale	44,14 %	18 845 + TVA

**SOLLICITE** les demandes de subvention auprès de l'Etat – du Conseil Départemental de la Moselle et Sénateur.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents y afférents.

**2016 /08/03. APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Dans le cadre de la politique de sécurité civile, la loi de modernisation de la sécurité civile créant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ayant pour but d'organiser à tout moment l'intervention de la commune pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 à L.2212-4 relatifs aux obligations de sûreté, sécurité et salubrité publique) ;

Vu le décret n° 90-918 (modifié) du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 portant modernisation de la sécurité civile (articles 1 et 13) ;

Vu le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) édition 2012 ;

Vu la Commune de Marieulles située dans le périmètre d'un Plan de Prévention de Risques naturel (PPRn) approuvé le 10 janvier 1995 aléa mouvements de terrain ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DDE/SAH- n°2006-064 du 7 février 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Marieulles mise à jour le 9 mai 2012 ;

Vu l'Arrêté du Maire n° 2010-02 du 4 février 2010 portant approbation du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;

Vu le dossier du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis au point en vue de son adoption par le Conseil Municipal ;

DECIDE, à l'unanimité,

? d' approuver par arrêté le dossier du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) tel qu'annexé à la présente délibération.

**DIVERS :**

- SIVT du Pays Messin : dissolution au 31/12/2016.
- Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la Commune de Marieulles-Vezon au titre de la sécheresse 2015.
- Metz-Métropole : mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole.
- Installation d'une boîte à livres à Marieulles à proximité de l'Eglise.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 21 Décembre 2016

Le Maire,

P.MUEL